

## LE CLEMI EST LE CENTRE D'EDUCATION AUX MEDIAS DU MINISTERE DE L'EDUCATION

Il a reçu la mission d'apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias. Cet objectif ne peut être atteint qu'en établissant un partenariat constant avec les professionnels de l'information.

Établissement du ministère de l'Éducation nationale, associé au CNDP, il organise des formations destinées :

- ▶ à connaître le système des médias, déchiffrer les messages d'information et découvrir la nécessité d'une lecture critique et pluraliste de l'actualité;
- ▶ à accompagner la parole des élèves dans le cadre scolaire, pour les former à la responsabilité et à l'exercice de la liberté.

L'action du CLEMI s'inscrit dans les recommandations du **socle commun de connaissances et de compétences** :

"Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose :  
- savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage;  
- savoir distinguer un argument rationnel d'un argument d'autorité;  
- apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique et mettre à distance l'information;  
- savoir distinguer virtuel et réel;  
- être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société;  
- savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes)."

(Sixième compétences: Les compétences sociales et civiques)



Il existe dans chaque académie, une équipe du CLEMI qui peut vous aider à réussir votre Semaine de la presse. Vous en trouverez les adresses sur le site [www.clemi.org](http://www.clemi.org)



CLEMI, 391 bis rue de Vaugirard, 75015 Paris  
Tél. : 01 53 68 71 00 - Fax : 01 42 50 16 82  
[semaine.presse@clemi.org](mailto:semaine.presse@clemi.org)  
[www.clemi.org](http://www.clemi.org)

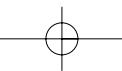
# Enseignants, participez à la 18<sup>e</sup> SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MEDIAS DANS L'ECOLE

19-24 mars 2007

## INSCRIPTIONS

du mardi 9 janvier, 14h  
au vendredi 2 février 2007, 18h  
sur [www.clemi.org](http://www.clemi.org)





# PARTICIPEZ A LA SEMAINE DE LA PRESSE



## POUR VOUS INSCRIRE

- ▶ **Munissez-vous du n°RNE de votre établissement.**
- ▶ **Ne faites qu'une inscription par établissement scolaire.**  
Le principe de la diffusion des titres est : Un exemplaire d'un titre Une seule fois (un jour) pour Un seul établissement.
- ▶ **Notez soigneusement le code personnel qui va vous être attribué.**  
Ce code est délivré dès l'enregistrement de vos coordonnées, avant le début de la réservation des titres. Avec ce code, vous pourrez procéder à des compléments de réservation.
- ▶ **Étalez vos réservations dans le temps.**  
Chaque année le premier jour, dès 14h, plus de trois mille établissements scolaires se connectent simultanément, d'où un risque important d'engorgement.
- ▶ **Il reste toujours des exemplaires libres à la réservation.**  
L'an dernier, à la clôture des inscriptions, plus de 150 titres et 100000 exemplaires étaient encore libre à la réservation...

## CALENDRIER

**18<sup>e</sup> SEMAINE  
DE LA PRESSE  
ET DES MEDIAS  
DANS L'ECOLE**

**19 au 24 mars 2007**

### ▶ **Inscription des établissements scolaires :**

**Mardi 9 Janvier 2007, à partir de 14h,  
jusqu'au vendredi 2 février, 18h,  
sur [www.clemi.org](http://www.clemi.org)**

## CONSEILS

- ▶ **Vérifiez soigneusement les informations de votre fiche d'inscription** (nom, adresse, courriel, téléphone...). Vous ne recevrez rien si ces informations sont erronées et nous ne pourrons pas vous en informer.
- ▶ **La réservation des titres doit être faite avec le plus grand soin.**  
Tous les titres vendus chez les marchands de journaux sont susceptibles de participer.
- ▶ **Vous trouverez sur le site du Clemi toutes les informations nécessaires à la préparation de votre Semaine de la presse :**  
les informations de dernière minute, les coordonnées de tous les médias inscrits, des fiches pédagogiques et des liens avec les partenaires de l'opération...
- ▶ **La livraison des exemplaires de journaux et de magazines** se fera à partir du vendredi 16 mars et le lundi 19 mars, avant midi, pour le "colis-poste" et à des dates fixées par les éditeurs pour les autres titres.
- ▶ **Vous pouvez toujours demander directement aux éditeurs,** par un courrier ou par un courriel bien argumenté, les titres qui sont épuisés et qui sont indispensables à la conduite de votre projet.

## ORGANISEZ VOS ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

- ▶ **Environ 10 jours après l'inscription, les enseignants reçoivent**, à l'adresse qu'ils ont indiquée sur la fiche d'inscription, un "récépissé d'inscription", trois affiches, l'habituel Dossier pédagogique et un cahier d'évaluation.
- ▶ **Pour vos animations, contactez directement les professionnels que vous souhaitez accueillir.**  
Invitez-les après avoir défini votre thème, le nombre d'élèves impliqués... Leurs adresses sont disponibles sur le site Internet [www.clemi.org](http://www.clemi.org) ou sur <http://mediasig.premier-ministre.gouv.fr/>.
- ▶ **Rien n'interdit aux établissements scolaires de prolonger la Semaine,** dans la mesure où le chef d'établissement donne son accord.
- ▶ **Les informations réglementaires de la Semaine de la presse et des médias dans l'école** figurent au *Bulletin officiel* du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n° 39 du 26 octobre 2006 (circulaire n°2006-167 du 19 octobre 2006).